



SIK ISEA

Schweizerisches Institut für Kunstwissenschaft
Institut suisse pour l'étude de l'art
Istituto svizzero di studi d'arte
Swiss Institute for Art Research

SIKART *Dictionnaire sur l'art en Suisse*

Critères de sélection des artistes

Sont intégré-e-s dans SIKART les artistes

- actif-ve-s principalement dans le domaine des arts visuels ;
- qui ont créé des œuvres personnelles de manière avérée (concernant les artistes historiques) ;
- dont le travail a été ou est régulièrement présenté dans des institutions artistiques professionnelles à travers des expositions personnelles et collectives ou dans des festivals reconnus (p. ex. performance, vidéo) ;
- possédant la nationalité suisse ou liechtensteinoise, ou alors actif-ve-s sur le territoire de la Suisse ou du Liechtenstein durant une période conséquente.

Ne sont pas intégré-e-s dans SIKART les artistes qui sont ou ont été principalement actif-ve-s dans les domaines des arts appliqués.

Dans la mesure du possible, les données suivantes sont récoltées pour chaque artiste :

- Nom et variantes du nom ;
- Dates et lieux de naissance et de décès ;
- Nationalité ;
- Ligne biographique / caractérisation succincte de l'activité ;
- Domaines d'activité ;
- Renvois à des dictionnaires ;
- Site internet (de l'artiste) / liens vers des hoiries

Il existe des entrées sur les artistes avec ou sans article lexicographique, dont la longueur varie en fonction de la réception de l'artiste dans le monde de l'art. Tous les articles comportent une brève biographie et une caractérisation de la création artistique. Dans ce sens, la rédaction du dictionnaire fait appel à des spécialistes. Des ouvrages complémentaires et des illustrations d'œuvres complètent les entrées. Dans le cas exceptionnel où les sources s'avèrent modestes, ou lorsque la création en Suisse ne représente qu'une partie de l'ensemble du travail de l'artiste, la longueur de l'article peut varier.

De 2006 à 2022, toutes les entrées du dictionnaire étaient classées selon un système de points à cinq niveaux qui reflétait la réception (« degrés de documentation »). En renonçant à indiquer les degrés de documentation, la rédaction du dictionnaire réagit au fait que celles-ci ont été mal interprétées, à plusieurs reprises, comme une forme de jugement de valeur.

L'attribution des articles du dictionnaire se fait après une évaluation approfondie sur la base de critères objectifs concernant la réception publique : publications, participations à des expositions, bourses et distinctions, la présence des œuvres dans des collections institutionnelles.

Entrées du dictionnaire sans article (89% de toutes les entrées)

- Artistes contemporain·e·s dont l'œuvre est régulièrement présentée dans des galeries et/ou des institutions artistiques professionnelles de portée régionale lors d'expositions personnelles et collectives ou qui ont réalisé des projets artistiques dans l'espace public. Leur travail a été récompensé par des bourses ou des distinctions individuelles et/ou est représenté dans des musées, des centres d'art et des collections de renommée régionale. Leur œuvre fait l'objet de critiques d'art et de publications scientifiques.
- Artistes historiques ayant produit un œuvre reconnu au niveau régional et qui fait l'objet de publications scientifiques.
- Aucune œuvre n'est illustrée.
- Aucune sélection bibliographique n'est effectuée.

Entrées du dictionnaire avec article (11% de toutes les entrées)

- Artistes contemporain·e·s dont les œuvres font l'objet de nombreuses expositions individuelles dans des musées et des galeries professionnelles de renommée nationale et/ou internationale et qui sont représentées dans des musées, des centres d'art et des collections de renommée nationale et/ou internationale. Leur travail est perçu de manière persistante dans le discours artistique sur une longue période et a fait l'objet de plusieurs publications monographiques scientifiques. De plus, ces artistes ont reçu de nombreuses bourses et distinctions significatives.
- Artistes historiques dont les œuvres sont représentées dans des musées et des collections d'importance nationale et/ou internationale. Leurs créations font l'objet de publications monographiques scientifiques et sont discutées dans la recherche spécialisée.
- Une sélection d'œuvres et une bibliographie sélective sont effectuées.

Autres directives et indications concernant les rubriques du lexique

Œuvres :

Les œuvres sont exclusivement représentées dans les entrées du dictionnaire qui sont accompagnées d'un article.

Publications :

Tous·te·s les artistes du dictionnaire sont lié·e·s à des publications du réseau des bibliothèques en Suisse (swisscovery.slsp.ch). De plus, pour les articles du dictionnaire, une bibliographie sélective est opérée par la rédaction SIKART.

Expositions :

Sont saisies les expositions personnelles et les expositions réunissant deux artistes, présentées dans des institutions artistiques professionnelles. Les expositions collectives ne sont prises en considération que si elles font l'objet d'un catalogue. En vue de leur intégration, la rédaction a besoin du carton d'invitation de l'exposition.

Distinctions :

Les distinctions concernent les prix, les bourses ou les résidences dans un atelier. Ne sont référencées dans SIKART que les distinctions qui ont un lien avec la Suisse et qui sont décernées de manière régulière (bourses attribuées au niveau fédéral, cantonal ou communal). Les bourses et les subsides pour la création d'œuvres attribués par des fondations reconnues sont également retenus. Les pièces justificatives et les coordonnées relatives sont souhaitées. La saisie de distinctions remises à l'étranger par d'importantes institutions publiques ou privées, ainsi que d'autres cas particuliers, est évaluée par la rédaction.

Thèmes :

Dans cette rubrique sont publiés des articles lexicographiques sur des sujets d'histoire de l'art en rapport avec la Suisse.

Performances et projections vidéos :

Lorsque des performances ou des projections vidéo ont lieu dans le cadre d'une exposition collective (accompagnée d'un catalogue), les artistes correspondant·e·s sont listé·e·s parmi les participant·e·s de l'exposition. Si elles se déroulent dans le cadre de festivals réguliers rattachés à une institution artistique professionnelle, une publication d'accompagnement n'est pas requise.

Art dans l'espace public / Art intégré à l'architecture :

Les œuvres dans l'espace public sont mentionnées dans le cadre d'articles lexicographiques ou sont illustrées dans la rubrique « œuvres ».

Contact :

SIK-ISEA
SIKART Dictionnaire sur l'art en Suisse
Antenne romande
UNIL-Chamberonne
Anthropole
1015 Lausanne

Nous nous tenons volontiers à disposition au numéro suivant : +41 (0)21 692 30 98.
Toute indication ou question peut être envoyée par courriel à : documentation@sik-isea.ch.